



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
des ressources humaines**

Le Ministre de l'éducation nationale

La Ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative

- Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 85-721 du 10 juillet 1985 modifié relatif au statut particulier des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse ;
Vu le décret n° 2005-1090 du 1er septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 6 juin 2024 relatif aux taux de promotion dans le corps des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse,

ARRENTENT

Article 1^{er} – Les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès à la hors classe au titre de l'année 2025 :

- 1 – Mme CANET Mylène
- 2 – Mme COURTEILLE Myriam
- 3 – M. DUMAS Stéphane
- 4 – Mme LARTIGUE Sophie
- 5 – M. TREPOS-POUPLARD Raphaël
- 6 – Mme MENISSIER Estelle
- 7 – Mme SENE Catherine
- 8 – Mme BRESSANGE Patricia
- 9 – M. LEVIEUX Franck
- 10 – M. BONNET Guillaume

Article 2 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 25 NOV. 2025

P/ Les Ministres et par délégation,

Le sous-directeur

des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs,
techniques, pédagogiques, sociaux et de santé

Vincent GOUDET